

Gouvernement du Québec

Décret 848-2005, 14 septembre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales qui se tiendra à Regina, les 18, 19 et 20 septembre 2005

ATTENDU QUE se tiendra à Regina, les 18, 19 et 20 septembre 2005, une Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale, provinciale-territoriale ou fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE M. François Ouimet, député du Comté de Marquette, dirige la délégation québécoise à la Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables des Administrations locales qui se tiendra à Regina, les 18, 19 et 20 septembre 2005 ;

QUE cette délégation soit en outre composée des personnes suivantes :

— Mme Manon Lecours, conseillère spéciale de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

— M. Jonathan Trudeau, attaché de presse de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

— M. Robert Madore, sous-ministre adjoint aux programmes, ministère des Affaires municipales et des Régions ;

— Mme Josée Dupont, secrétaire du ministère des Affaires municipales et des Régions ;

— M. Artur J. Pires, conseiller, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

45019

Gouvernement du Québec

Décret 849-2005, 14 septembre 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2005, à The Pas, au Manitoba

ATTENDU QU'une rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord se tiendra à The Pas, au Manitoba, du 14 au 16 septembre 2005 ;

ATTENDU QUE la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord portera essentiellement sur les initiatives respectives des gouvernements en matière de développement des régions nordiques ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Affaires municipales et des Régions et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, dirige la délégation québécoise à la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2005, à The Pas, au Manitoba ;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre délégué aux Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, de :

— Mme Claire Rémillard, attaché de presse, cabinet du ministre délégué aux Affaires autochtones ;